Date de mise en ligne : 10 juillet 2024

VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 22 00012 M02** du 10 JUIL. 2024
Un permis de construire a été délivré à

Domicilié (e) SNCF VOYAGEURS
2 rue Traversière
75012 PARIS-12E-ARRONDISSEMENT

En vue de la réalisation : Modification des façades - démolition et reconstruction d'un coprs de bâtiment - construction d'un préau et un local technique

Sur un terrain sis 1 rue du TGV
Cadastré AT48

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 10 JUIL. 2024

Monsieur le Maire,

MAIRIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (V.-de-M.) - DAUP

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PC 94078 22 00012 M02** du 10 JUIL. 2024 a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,